



Audition et Surdité

INFORMATIONS

Associations
Adresses utiles

N° Vert 0 800 800 579

Toutes les infos sur vauclose.fr

 @departementvauclose

INFO 2024



L'audition concerne tout le monde.....	p 4
L'écoute de la musique.....	p 5
Attention aux décibels.....	p 6
Se protéger des bruits forts.....	p 7
La prévention.....	p 8
L'appareillage auditif.....	p 9
Audition et surdité : les chiffres.....	p 10
Déficiences auditives.....	p 11
Protection Maternelle Infantile.....	p 14
Dépistage auditif chez l'enfant.....	p 16
Communiquer autrement.....	p 18
Structures d'accompagnement	
- SAFEP et CROP.....	p 20
Structures médico-sociales	
- SSEFS.....	p 21
- SAVS et SAMSAH.....	p 22
Associations de Vaucluse	
- URAPEDA SUD.....	p 23
- CISIC.....	p 24
- ACME-SURDI 84.....	p 25



Sommaire

La Maison Départementale des Personnes Handicapées	
MDPH 84.....	p 26
Scolarité.....	p 28
Université.....	p 29
Emploi.....	p 30
Journée mondiale des Sourds.....	p 32
Journée Nationale de l'Audition.....	p 33
Interprète en Vaucluse.....	p 34
Bon à savoir.....	p 35

L'audition concerne tout le monde

« Parfois, ça bourdonne après un concert »



... **les jeunes** sont très exposés aux risques auditifs du fait de l'écoute intensive de musiques amplifiées, de leurs habitudes d'écoute liées aux bruits de loisirs et aux baladeurs numériques.

SENIORS



« Je n'entends plus aussi bien qu'avant, je me sens isolé... »

... **les seniors**, par l'apparition de la presbycousie, phénomène naturel de baisse de l'audition.

TRAVAIL



"Mon travail est bruyant, comment me protéger ?"

... **certains salariés** sont exposés à des sons nocifs. La limite d'intensité sonore est fixée à 85 dB.

Si les personnes sont exposées à un niveau supérieur à 85 dB, elles doivent utiliser des protections individuelles mises à leur disposition par l'employeur.

Pour les sons brefs, le port de protections est obligatoire au-dessus de 140 dB et conseillé à partir de 135 dB.

Consulter un service
d'URGENCE ORL
si l'impression de
douleur, le sifflement
ou le bourdonnement
dans les oreilles
durent plus de 24h.

L'ECOUTE DE LA MUSIQUE...

...pose le problème de l'exposition au risque par le caractère définitif des atteintes auditives : au-dessus de 90dB, le risque de lésions de la cochlée augmente avec la durée d'exposition au bruit.



A partir de **110 dB**, on peut contracter un traumatisme sonore en quelques minutes. L'écoute intensive de musiques amplifiées peut entraîner à brèves échéances des traumatismes sonores, avec risques d'acouphènes, d'hyperacousie et d'hypoacousie ou à plus long terme, sur une oreille fragilisée, une presbyacousie précoce apparaissant vers 35-40 ans.

LE BON RÉFLEXE EN CAS DE TRAUMATISME SONORE

consulter dans les 24h qui suivent
l'apparition des symptômes un
médecin ORL ou se rendre aux
urgences ORL.

Attention aux décibels



A EVITER

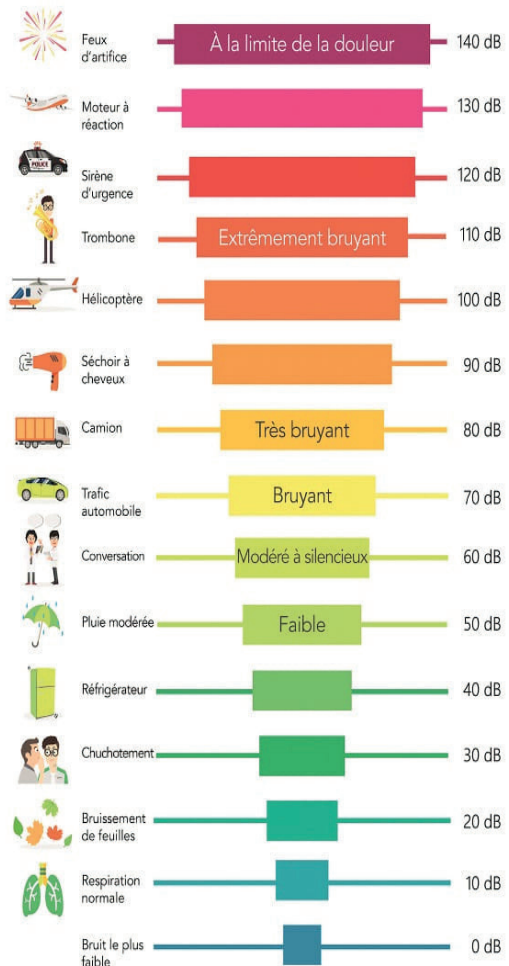
- d'écouter sa musique à plein volume dans ses oreillettes,
- de s'endormir avec son MP3 sur les oreilles,
- de rester dans des lieux bruyants qui ne respectent pas la réglementation.

IMPORTANT

Après une exposition aux bruits, il est nécessaire de laisser les cellules auditives au repos dans une ambiance calme afin de leur permettre de se régénérer.

Se protéger des bruits forts

Échelle des décibels (dB)



SE PROTÉGER

- diminuer le volume dans les oreillettes,
- s'éloigner des enceintes pendant les concerts,
- utiliser des protections : bouchons, casques,
- réduire le temps d'exposition au bruit.

La prévention.....

- 1 Faire vérifier son audition régulièrement
- 2 Ne pas s'exposer à une intensité égale ou supérieure à 85 décibels (aboitement, outil électrique, klaxon, concert...)
- 3 Reposer ses oreilles, marquer des pauses « silence » ou « faible intensité » en cas d'exposition à une ambiance sonore forte et prolongée (concert, boîte de nuit, musique dans la voiture...)
- 4 S'extraire du bruit dès qu'un signe de traumatisme sonore apparaît (sifflement, douleur...)
- 5 Apprendre à écouter à faible intensité
- 6 Favoriser la qualité des enregistrements plutôt que leur puissance
- 7 Ne pas crier dans les oreilles des autres personnes
- 8 Limiter le temps d'écoute avec des oreillettes dans un environnement bruyant.

**Prévenez les problèmes d'audition,
Faites contrôler régulièrement votre audition !!**

Le danger d'une exposition prolongée au bruit dépend de deux facteurs que sont
le **niveau sonore**
et la **durée d'exposition au bruit.**

Le bruit à forte intensité peut détruire les cellules sensorielles de la cochlée **DEFINITIVEMENT.**

*Un appareillage auditif *est une aide indispensable pour rester en contact avec son entourage, pour ne pas s'isoler et conserver ses facultés cognitives.*

*Mais un **appareillage auditif** est une aide pour communiquer qui ne remplacera **JAMAIS** l'audition fine d'une oreille !!*



*** depuis le 1er janvier 2021, les appareils auditifs de classe 1 sont remboursés à 100%.**

Audition Surdité et chiffres

«La déficience auditive est un handicap qui peut avoir des répercussions importantes sur la vie sociale des individus.

Ses causes sont multiples et nécessitent une prise en charge adaptée au cas par cas.

La recherche avance pour mettre au point des traitements de plus en plus efficaces, chez l'enfant comme chez l'adulte.»*

Quelques chiffres

« **182 000 personnes** se définissent comme ayant une surdité complète,

plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir au moins une déficience auditive **soit 11.2% des français.**»*

La **déficience auditive «incapacitante»** ou **«handicapante»** correspond à :

- une perte d'audition supérieure à 40dB sur la meilleure oreille chez l'adulte
- une perte d'audition supérieure à 30dB sur la meilleure oreille chez l'enfant.

* données du site www.surdi-info, Centre national d'information sur la surdité ou Fondation Recherche Médicale et www.fnsf.org

Une déficience auditive peut être de perception, de transmission ou mixte.

- Une surdité ou déficience auditive **de perception** survient suite à une lésion aux minuscules cellules ciliées de l'oreille interne :

- soit à la naissance,
- soit avec l'âge (presbycusie),
- soit une surdité induite par le bruit par une exposition prolongée à des niveaux élevés de bruit (perte auditive permanente).

- Une **surdité de transmission** est une altération de la capacité des oreilles à transmettre le son à l'oreille.

- on parle de **surdité mixte** quand il y a des problèmes de transmission du son à l'oreille interne et une atteinte des cellules ciliées de l'oreille interne.

Une déficience auditive peut aussi être bilatérale ou unilatérale (les deux oreilles touchées ou une seule oreille).

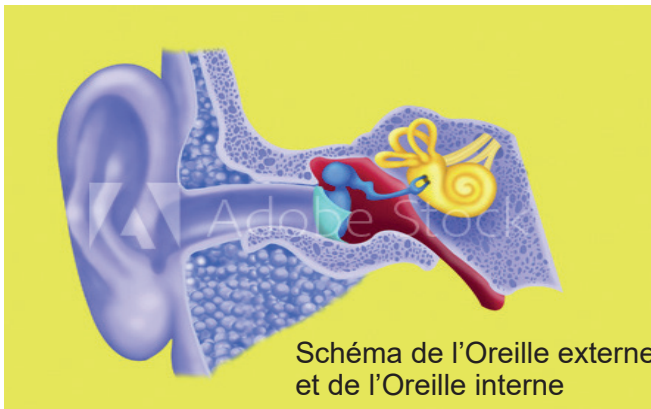


Schéma de l'Oreille externe et de l'Oreille interne

Déficiences auditives

Assez répandue, la déficience auditive est divisée en pertes auditives légères, moyennes, graves et profondes :

- **perte auditive légère**,
les premiers sons perçus sont entre 25 et 40 dB;
- **perte d'audition moyenne**,
les premiers sons perçus sont entre 40 et 70 dB;
- **perte auditive sévère ou grave**,
les premiers sons perçus sont entre 70 et 95 dB;
- **perte auditive profonde**,
les premiers sons perçus sont de 95 dB ou plus.



Acouphènes

Un acouphène est une sensation auditive dont l'origine n'est pas extérieure à l'organisme et qui demeure inaudible par l'entourage de la personne. Le son perçu peut ressembler à un bourdonnement, un sifflement ou même un tintement ressenti dans le crâne ou dans l'oreille, d'un seul ou des deux côtés.

Presbyacousie

C'est une perte de l'audition progressive liée à l'âge. Si elle représente un phénomène normal, au même titre que la presbytie pour les yeux, il est important de ne pas la négliger et la prendre en charge le plus rapidement possible, pour ne pas s'isoler.

Hyperacousie

Elle se caractérise par un dysfonctionnement de l'audition qui occasionne une hypersensibilité de l'ouïe, quand la personne est exposée au bruit ou à certains sons ou certains environnements bruyants.

Déficiences auditives



**16 Espaces Départementaux
des Solidarités
et deux antennes**
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Pour plus de renseignements sur www.vaucluse.fr

Les médecins et puéricultrices de PMI du Département de Vaucluse réalisent des actions de prévention, dépistage et promotion de la santé en faveur des enfants scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle.

Le bilan de prévention «Eval Mater» organisé en moyenne section, comprend :

- Un **dépistage sensoriel**, visuel et auditif
- Une vérification de la **couverture vaccinale**
- Un **examen clinique** (poids, taille, IMC, état bucco-dentaire)
 - Un **examen psychomoteur** évaluant la motricité globale, la motricité fine, la connaissance du corps, l'organisation perceptive et les capacités attentionnelles de l'enfant en fonction de son âge
 - Une **évaluation du langage**
 - Une **observation du comportement de l'enfant**

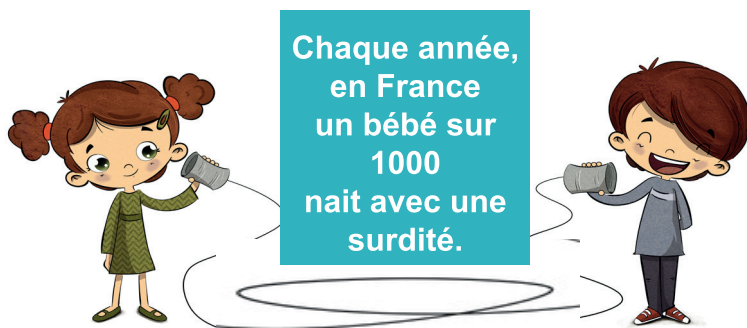
Ce bilan de prévention permet de repérer les difficultés pour les prérequis des apprentissages de l'écriture, de la lecture, du calcul, des relations sociales et d'accompagner les parents vers la prise en charge précoce de l'enfant.

Dépistage auditif chez l'enfant

«Plus de **80% des surdités de l'enfant** existent dès la naissance, mais ne peuvent être identifiées que par un dépistage à l'aide des méthodes objectives. **Un enfant sur mille** naît sourd profond, ce qui représente environ 25% des surdités présentes à la naissance.

Depuis 2018, l'Agence Régionale de Santé de PACA (ARS PACA) a désigné l'**AP-HM comme Centre de Dépistage Néonatal Référent pour les régions PACA-Corse**. Le dépistage néonatal des maladies rares s'adresse à tous les enfants. Ce centre est également chargé du dépistage néonatal de la surdité.

En Vaucluse, tous les enfants à la naissance bénéficient d'un dépistage auditif systématique, en maternité.



Par ailleurs, **12 à 18 % des enfants** présenteront une otite séreuse durable dans les 5 premières années de la vie, altérant leur audition de façon plus ou moins prolongée.

À 3 ans, la prévalence des surdités sévères et profondes est de 3/1000.

La prise en charge précoce des troubles de l'audition conditionne le pronostic, qu'il s'agisse de l'acquisition du langage et à plus long terme, de l'intégration sociale.

Le dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant fait appel à la compétence de l'ensemble des professionnels de santé au contact de l'enfant. »

Dépistage en école maternelle dans le Vaucluse année scolaire 2022-2023

5955 enfants ont bénéficié d'un test de dépistage, audiométrie tonale réalisée par les médecins PMI en moyenne section de maternelle (soit 90% des enfants scolarisés en moyenne section), 2% des enfants étaient déjà connus, mais 6% des enfants ont été orientés vers un ORL.

«Dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant».

Guide pratique Juin 2009
par la Société Française de Pédiatrie
avec le soutien de la Direction
Générale de la Santé

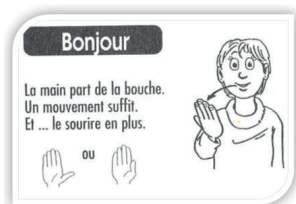
Communiquer autrement

Sur un plan plus technique, **pour communiquer avec une personne déficiente auditive**, on peut utiliser :

- **La lecture labiale**, observation des mouvements de la bouche, des sons prononcés par une personne



- **La langue des signes française (LSF)** : langue à part entière, visuelle, à base de signes codifiés



- **Le Français signé** : inspiré de la LSF avec la syntaxe française.

- **Le langage parlé complété** : code qui complète la lecture labiale. Il se décline en différentes positions et divers positionnements de la main par rapport au visage. Son support est la langue française.



- **Mais aussi, l'écrit, le dessin, le mime....**



Principales difficultés ressenties par la personne malentendante :

- Percevoir et comprendre la parole
- Supporter les environnements bruyants
- Se sentir isolé



La communication avec une personne déficiente auditive demande des adaptations :

- **La position dans l'espace** : se placer face à la personne et face à la lumière pour éviter les contre-jours qui rendent la lecture labiale difficile, comme le cachez, ou les gestes inconscients de la main...
- **Le regard/ l'expressivité** : le regard, les mimiques, les gestes sont porteurs de sens et s'intègrent dans la communication non verbale,
- **L'articulation** : il ne faut pas exagérer son articulation mais prononcer de façon naturelle et lisible de façon à faciliter la lecture sur les lèvres (lecture labiale),
- **Le débit de la parole** : il faut ralentir son débit en allongeant légèrement les pauses naturelles de la parole,
- **La voix** : elle doit être claire et soutenue sans crier,
- **L'intonation** : l'intonation et la prosodie sont aussi des éléments importants dans la communication car elles sont porteuses de sens et d'affectivité. Elle peut s'accompagner d'une bonne articulation sans exagération.

Structures d'Accompagne- ment

SAFEP

10 avenue de la Croix Rouge 84000 AVIGNON
04 32 74 01 54 - SAFEP@ch-avignon.fr



Le SAFEP de Vaucluse est un Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce qui accueille dès le plus jeune âge l'enfant sourd et sa famille. Ses missions s'articulent autour de l'« Education précoce » et de la « Guidance parentale » :

- Maintien et développement de toutes les formes de communication, et en particulier, le développement de la langue orale
- Réhabilitation de la fonction auditive et Développement harmonieux de sa personnalité, équilibre psychoaffectif, psychomoteur en tenant compte des spécificités liées à la surdité. Les prises en charge de l'enfant s'effectuent dans les locaux du service et au domicile de l'enfant en fonction du projet individuel de chacun.



Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole

Notre Dame de Grâce - 30650 Rochefort-du-Gard
04 66 77 22 06 - contact@crop.asso.fr - www.crop.asso.fr

Le CROP Paul Bouvier est un établissement qui accompagne des jeunes âgés de 0 à 20 ans, déficients auditifs ou porteurs de Troubles Spécifiques du Langage, et leur famille. Une équipe pluridisciplinaire intervient à domicile, à l'école, sur les lieux de vie du jeune conformément au projet construit, chaque année, avec la famille et les partenaires : communication, scolarité, orientation professionnelle et développement global.

En parallèle des accompagnements individuels, le CROP Paul Bouvier propose des accompagnements collectifs et collabore plus particulièrement avec l'Education Nationale dans le cadre de la post ULIS du lycée Vincent de Paul d'Avignon.

AD PEP du Vaucluse - SSEFS

ZAC Ste Anne Est, 178 av. Louis Lépine,
84700 SORGUES Fax : 04 90 02 39 17
04 90 02 16 86 - 06 61 14 00 40
secretariat@ssefs-pep84.org



Géré par les PEP 84 (pupilles de l'enseignement public de Vaucluse), le SSEFS est un Service de Soutien à l'Education Familiale et à la scolarisation, qui accompagne des jeunes déficients auditifs (DA) âgés de 3 à 20 ans sur leurs lieux de vie : domicile, établissements scolaires (ordinaires, unités localisées d'inclusion scolaire), clubs, centres aérés....

Avec son équipe pluridisciplinaire, il a pour mission d'accompagner ses usagers de façon à contribuer à la compensation de leur handicap, c'est-à-dire l'impact des troubles de la fonction auditive dans la vie quotidienne, au sein de l'environnement proche et plus spécifiquement de la famille et de l'école.

Ainsi, le service favorise l'accès aux droits communs et l'expression de la citoyenneté en respectant le parcours de vie. Il contribue à l'amélioration de l'accessibilité. Il coopère avec les familles dans le cadre du projet de vie de l'enfant pour soutenir son développement psychomoteur, psychoaffectif, cognitif, communicationnel, langagier, socioculturel et scolaire.

Le SSEFS des PEP 84 a ouvert avec l'appui des parents, en partenariat avec l'Education Nationale et la municipalité du Pontet, dans le cadre de son Unité d'Enseignement (UE), une classe à l'école Marie Curie pour la scolarisation des enfants DA en âge de l'école élémentaire.

SAMSAH - SAVS - URAPEDA

Bat. Le revermont 60 rue Lawrence Durell BP 91547

84316 AVIGNON Cedex 9 ☎ 04 86 13 21 00

SMS : 06 11 81 19 34 - florence.noel@urapeda-sud.org

Les SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés) - SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). Les bénéficiaires reçoivent un accompagnement personnalisé.

Ce sont des services médico-sociaux qui contribuent à la participation individuelle dans tous les actes de la vie quotidienne. Ils répondent à une demande individuelle de compensation du handicap après la décision de la CDAPH. Les objectifs des SAMSAH - SAVS :

- Evaluer les besoins de l'adulte sourd dans son environnement
- Prendre en compte les besoins et attentes de la personne pour individualiser l'accompagnement
- Favoriser la mise en réseau
- Prévenir la détresse et les troubles psychologiques
- Rompre l'isolement
- Accompagner dans le parcours de santé
- Coordonner le parcours de soin
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Aider à l'élaboration du projet d'insertion professionnelle
- Informer et sensibiliser l'environnement.

Les professionnels peuvent également intervenir dans le cadre de prestations de service, de conseil, de formation à destination des personnes sourdes et de leur environnement pour favoriser et soutenir les projets professionnels et sociaux des jeunes et adultes sourds.

URAPEDA SUD



URAPEDA SUD

375 rue Mayor de Montricher,
13 854 Aix-en-Provence Cedex 3
04 86 13 21 00 - Fax.: 04 42 58 46 57
accueil@urapeda-sud.org
www.urapeda-sud.org

L'URAPEDA SUD œuvre pour l'autonomie et la citoyenneté des personnes sourdes ou malentendantes, pour favoriser l'insertion dans les milieux scolaire, social, professionnel, culturel et de la santé, en respectant leur choix de mode de communication.

L'accompagnement individualisé par des professionnels spécialisés en surdit  peut  tre r alis , soit dans les SAFEP et SSEFS pour les enfants soit dans les SAMSAH et SAVS pour les adultes.

Centre d'Information sur la Surdit  et l'Implant Cochl aire

CISIC : Si ge social /Bureau

41 Rue Henri Barbusse 75 005 Paris FR

info@cisic.fr - uniquement par SMS : 06.17.39.54.71

« Entendre maintenant et pour toujours »

Un implant cochl aire est un dispositif m dical  lectronique destin    restaurer l'audition de personnes atteintes d'une perte d'audition s v re   profonde, qui comprennent difficilement la parole   l'aide de proth ses auditives.

L'association CISIC (Centre d'Information sur la Surdit  et l'Implant Cochl aire) a  t  cr e e par un petit groupe d'implant es en 2002.

Aujourd'hui, plus de 7 000 personnes implant es ou parents d'enfants implant es sont membres de l'association.

Les b n voles effectuent un ensemble d'actions en faveur de cette technologie aux r sultats parfois remarquables en diffusant le plus largement possible des informations aux candidats   l'implant afin de les accompagner dans leur parcours vers l'implantation. Son but est de faciliter la vie des implant es dans leur quotidien.

Le CISIC, c'est :

- Rencontrer des personnes implant es au sein des permanences* dans toutes les r gions de France.
- Toute l'actualit  li e   l'implant cochl aire en ligne via notre [site internet http://www.cisic.fr](http://www.cisic.fr), les r seaux sociaux et un groupe d' change pour aider   tisser un lien  troit entre les implant es de la France enti re, comme de l' tranger.
- Un offre d'assurance exclusive CISIC/Groupama sur mesure, sans franchise ni v tust  pour assurer les implants cochl aires.

***   Marseille, H pital Salvator bd Sainte Marguerite : renseignements par mail christiane.lerolland@gmail.com ou sandrine.cisc13@gmail.com.**



Associations de Vaucluse

Association Comtadine des devenus sourds et Malentendants


ACME-SURDI 84

309, rte Pierre Bonnard - 84000 Avignon

☎ 04 90 25 63 42 - SMS 06 86 01 81 86 - surdi84@gmail.com

www.surdi-84.webnode.fr - www.surdifrance.org

Membre de l'association nationale BUCODES SurdiFrance, elle œuvre dans le paysage Vauclusien depuis 1988, en intervenant dans de nombreuses manifestations publiques et privées et auprès de différentes administrations pour la mise en œuvre de l'accessibilité :

- informer et reconforter les personnes déficientes auditives, pour leur permettre d'accepter et de surmonter le handicap,
- faire connaître ce handicap invisible et caché,
- participer à la mise en oeuvre de l'accessibilité en étant membre de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) ainsi que d'autres commissions communales d'accessibilité sur cette thématique contre l'exclusion de la vie sociale,
- proposer des séances d'entraînement et d'approfondissement de la lecture labiale (LL),
- organiser des réunions d'informations ou à thèmes afin d'échanger et d'améliorer les problèmes de communication ainsi que des rencontres conviviales,
- promouvoir la Boucle à Induction Magnétique ou électronique (BIM) auprès des personnes malentendantes qui méconnaissent cette aide technique, et aussi auprès des ERP, notamment culturels, 
- proposer aux personnes implantées cochléaires un tarif préférentiel pour l'assurance de l'implant,
- informer sur les aides techniques diverses, concernant le téléphone, la télévision, les réunions, les applications comme Twavox pour le cinéma, 25 etc.



MDPH



Sous l'égide du Conseil départemental de Vaucluse, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique chargé de permettre l'accès au droit à compensation du handicap.

Au quotidien, les professionnels de la MDPH aident les personnes en situation de handicap à remplir leur dossier de demande, analysent leur situation, les informent sur leurs droits et les prestations auxquels elles peuvent prétendre, évaluent leurs besoins et leur proposent des solutions adaptées à leur handicap et enfin, le cas échéant, orientent vers les services et organismes compétents.

Ainsi, la Maison Départementale des Personnes Handicapées œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap en partant des besoins et des souhaits exprimés dans le projet de vie. En réunissant ses partenaires institutionnels et associatifs, la MDPH sensibilise le public au handicap par des expositions artistiques, des colloques, des événements particuliers ouverts à tous, sur tout le département.

Afin de rapprocher ses services des Vauclusiens, elle s'appuie sur les Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS), présents sur tout le territoire.

Maison Départementale des Personnes Handicapées.

22, boulevard Saint-Michel, Avignon.

lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et mercredi de 13h30 à 17h

0 800 800 579 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (appel gratuit d'un poste fixe)

accueilMDPH@mdph84.fr

Parking accessible à proximité immédiat.

Plus de renseignements sur www.vaucluse.fr

A la suite de la loi du 5 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sous tutelle administrative et financière du Conseil Départemental, conseille et informe sur les droits et les prestations en lien avec le handicap de l'enfant ou de l'adulte.

Elle aide à élaborer un projet de vie et envisage avec la personne des solutions adaptées. L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, ergothérapeutes, infirmières, assistantes sociales...) évalue la situation de la personne, au regard de son projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie, mise en place par la MDPH, statue sur les attributions envisagées, telles que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la Carte Mobilité Inclusion (CMI), la formation et l'orientation professionnelle ainsi que des prestations spécifiques pour les enfants.

Maintenant,
vous pouvez
déposer votre
dossier en ligne !
en suivant le lien ci-
dessous :

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

N° Vert 0 800 800 579

ACCUEIL MDPH

au 22 bd Saint Michel - Avignon ou

auprès des **Espaces départementaux des Solidarités EDeS**

à Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Isle/Sorgue, Orange, Sorgues, Valréas, Vaison-la-Romaine et Pertuis.

Renseignements sur les horaires d'accueil au **N° Vert 0 800 800 579**

Scolarité



Région académique
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

EDUCATION NATIONALE ADAPTATION SCOLAIRE HANDICAP

L'enseignant référent de la scolarité de votre secteur est un enseignant spécialisé qui a en charge l'accueil et l'information des parents d'élèves handicapés. Vous pouvez vous adresser au référent de scolarité pour toute question, aide ou conseil, liés à la scolarisation de votre enfant.

Ses coordonnées sont affichées sur l'établissement scolaire et sur le site IEN ASH 84. Elles peuvent vous également vous être communiquées par **l'inspection de l'éducation nationale en charge de l'Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (IENASH)**.

L'Education Nationale offre aux élèves déficients auditifs plusieurs modalités différentes de scolarisation sur le Vaucluse :

- en classe ordinaire, en école, collège ou lycée ordinaire
- en unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) dans le collège de Tavan à Montfavet

Le Lycée privé professionnel Vincent de Paul (sous contrat avec l'Education Nationale a ouvert une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) à Avignon.

Le SSEFS des PEP 8A a ouvert une unité d'enseignement avec une classe élémentaire à l'école Marie Curie du Pontet et un pôle d'enseignement au sein de l'ULIS Vincent de Paul.

**Inspection de l'Éducation Nationale ASH
(scolarisation des élèves en situation de handicap)**

49, rue Thiers 84077 AVIGNON cedex 04

04 90 27 76 00 Fax. 04 90 82 96 18

ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

L'Université d'Avignon ou Avignon Université s'est engagée pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Une collaboration étroite entre les différents acteurs des formations et des services de l'Université permet la mise en place d'outils de compensation individualisés (aménagement pédagogiques et des examens, ou des aides humaines, ou du matériel mis à disposition).

Attention, pour les aménagements, il n'y a pas de continuité systématique entre le lycée et l'Université. Il est conseillé d'anticiper dès que l'admission Post-Bac est renseignée.

N'hésitez pas à vous rapprocher :

- du Relais Handicap pour y rencontrer la chargée d'accueil,
- de la Médecine Préventive Universitaire (MPU) où un médecin et une infirmière sont à votre écoute.

Avignon Université

74 rue L. Pasteur 84021 Avignon

Relais Handicap : 04 90 16 25 62 bureau 0W18

relais-handicap@univ-avignon.fr

MPU : 04 90 16 25 72 bureau 0E36

medecine-preventive@univ-avignon.fr

Emploi

L'AGEFIPH, l'Association nationale de Gestion du Fonds d'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées intervient auprès des personnes handicapées et des entreprises du secteur privé, au travers d'aides financières, services et prestations, en lien avec le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle.



AGEFIPH Délégation Régionale PACA Corse

Rue de la Carrière de Bachasson

13590 MEYREUIL

Tél. 0 800 111 009 - Fax. 04 42 93 15 40

paca@agefiph.asso.fr

www.agefiph.asso.fr

Le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.



FIPHFP - www.fiphfp.fr

Cap Emploi est un organisme de placement spécialisé, organisé en deux services :

CAP EMPLOI – AVEPH

1300 route de l'aérodrome 84000 AVIGNON

04 90 13 99 99

contact@capemploi84.fr



Service accompagnement vers l'emploi

Ce service s'adresse aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Les services proposés sont :

- Évaluation / diagnostic de la situation de la personne
- Définition / validation du projet professionnel
- Définition, mise en œuvre et suivi du projet de formation
- Appui à l'accès à l'emploi
- Suivi dans le parcours d'intégration dans l'entreprise

Service maintien dans l'emploi

Ce service a pour mission d'accompagner l'employeur et le salarié, ou le travailleur indépendant, confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant à la personne de rester dans l'entreprise ou le groupe.

Le service maintien intervient pour toute situation individuelle nécessitant une :

- Aide au maintien dans l'emploi,
- Aide à l'adaptation des situations de travail et à la compensation du handicap,
- Aide ponctuelle : auxiliariat professionnel,
- Aide à la formation dans le cadre d'un maintien en emploi...

Journée Mondiale de la Surdit 

En septembre, il y a la journ e mondiale des sourds.

C'est en 1951, que la F d ration Mondiale des Sourds lance la journ e mondiale de la surdit , dans l'objectif de sensibiliser le grand public et ainsi mettre en lumi re la culture sourde et un autre moyen de communiquer. Cette visibilit  permet aux personnes sourdes et malentendantes d'exprimer leur volont  d'int gration dans la vie sociale comme tout citoyen.

Dans la population, 300 000 personnes ont une surdit  profonde, et 1/3 d'entre eux pratiquent couramment la Langue des Signes Fran aise.

Les diff rents degr s de surdit 

0 dB		insecte
AUDITION NORMALE		
20 dB		Conversation voix normale
SURDITE LEGERE		
40dB		Conversation voix �lev�e
SURDITE MOYENNE		
70dB		Voix forte pr�s de l'oreille
SURDITE SEVERE		
90dB		Cri tr�s proche de l'oreille, ou Parole non per�ue
SURDITE PROFONDE		
120dB		rien
COPHOSE		

Caf s Signes en Vaucluse

«Plaisir de signes» propose des caf s-signes au caf  les 3 Brasseurs au 390 avenue Louis Braille - Le Pontet.

Ce sigle signifie que le lieu est accessible au personnes sourdes ou malentendantes (pr sence d'une boucle   induction magn tique ou d'une traduction en langue des signes fran aise).



Une journée pour mieux prévenir aujourd'hui.....pour mieux entendre demain

Journée Nationale de l'Audition (JNA) – Édition 2024

La 26ème édition de la campagne Journée Nationale de l'Audition (JNA) aura lieu le **jeudi 14 mars**, le 2ème jeudi de mars.

Le thème 2024 à venir sera l'occasion de remettre les oreilles au cœur de la santé, du bien vivre et du bien vieillir au quotidien et dans l'entreprise en proposant une journée de dépistage de l'audition.

D'autres infos sont disponibles sur le site des JNA :

<https://www.journee-audition.org>



LECTURE
LABIALE



Non interchangeables !

LES THEMATIQUES ABORDEES PAR LA CAMPAGNE JNA

Prévention auprès des séniors :

- Questions des freins et du déni face à la perte auditive.
- Rôle de la perte auditive dans l'**isolement social**.
- Dépendance chez les personnes âgées.
- Importance du renforcement de l'**information** auprès de ce public.

Prévention dans le domaine de l'audition :

- Bruit au travail.
- Pratiques d'écoute **mal maîtrisées**.
- Contrôles auditifs chez les jeunes
- **Rencontre de professionnels** de santé (médecins ORL et audioprothésistes).

Interprète
en
Vaucluse

Structures d'interprétariat

URAPEDA SUD

240 rue Jean de Guiramand
13290 Aix-en-Provence
04 86 13 21 00
fax. 04 42 58 46 57
accueilpresta@urapeda-sud.org
www.urapeda-sud.org

Bonjour

La main part de la bouche.
Un mouvement suffit.
Et ... le sourire en plus.



Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en LSF

Hôpital de Conception Marseille - UASS-LS

147, bd Baille 13385 Marseille cedex 5

☎ 04.91.38.28.62 - **SMS** 06.89.75.16.24

accueil.sourds-13@hotmail.fr - www.ap-hm.fr

Cours de LSF Avignon

Fisaf Formation Méditerranée

Local de l'A.V.H

16 rue Marie Madeleine 84000 Avignon

☎ 04 66 77 22 06 ou contact@crop.asso.fr

www.crop.asso.fr

LSF Med M. Sadok LIMAM

20 rue Raphaël - 13008 Marseille

☎ 04 91 79 96 81 - contact@lsfmed.org

www.lsfmed.org

Accueil adapté ISF Crèche «lei Minots»

3, impasse Charles Tellier

MIN D Avignon - 84000 AVIGNON

☎ 04 82 21 28 34 - **SMS** 06 82 21 28 34

Gestion Asso Les maisons du monde

association-lesmaisondumonde@orange.fr

Bon à savoir

Urgence 114

Bienvenue sur le site du 114, numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants. Ce numéro unique, national, gratuit est accessible par visiophonie, tchat, SMS ou fax, 24H/24, 7J/7. Des agents de régulation 114, sourds et entendants, gèrent votre appel et contactent le service d'urgence le plus proche : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18).

- **Téléchargez maintenant l'application Urgence 114 sur votre smartphone depuis les stores iOS et Android**
- **ou appelez le 114 depuis le site internet urgence114.fr**
- **ou envoyez un SMS au numéro « 114 »**



Collectif Handicap Vaucluse

22 bd Saint Michel 84000 AVIGNON
06 87 47 13 26 - contactchv84@gmail.com
www.chv84.sitew.fr